MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20261112-073_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026
N° 08/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le quatre novembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Nombre de votants : 18

Etaient présents : Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Thierry BERGONZOLI, Bruno LE MEE, Cyril MALIN, Rachel MAISEL, Olivier LE LANN, Emmanuelle PATINEC, Jonathan BOULCH, Emmanuel MORVAN, Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Pauline FEREC.

Absents excusés : M. Julien GALÉA qui a donné procuration à Mme Céline CAZO. Mme Anne MASON qui a donné procuration à M. Olivier LE LANN.

Absente : Mme Maryvonne ROELLINGER.

Le conseil municipal a désigné, M. Cyril MALIN, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 22h01.

N° 073-2026 - <u>OBJET</u> : ADOPTION DES TARIFS COMMUNAUX 2027

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions de fixation des tarifs 2027 relatifs aux produits encaissés par les budgets de la commune et budget CCAS présentées par la commission Finances du 4 novembre 2026 :

COMMUNE 2027

Location de matériel	
Tables	2 €
Chaises	1 €

Cimetière	

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20261112-073_2026-DE

Achat d'un caveau	
2 places	1 100,00 €
4 places	2 200,00 €
Concessions de cimetière (2 m²)	
15 ans	51,00 €
30 ans	103,00 €
Concession de columbarium	
10 ans	697,00 €
15 ans	973,00 €
Concession de cavurnes	
10 ans	697,00€
15 ans	973,00€
Jardin du souvenir	
Puits de dispersion	37,00€
Concession et utilisation avec plaque pour 15 ans (sans la gravure à la charge des familles)	159,00€

Scolaire	
Participation aux frais de fonctionnement des écoles par élève	800,00 €

Location d'immeubles	
Loyers	
Charges locatives / mois	27,00 €
Location des salles	
Salle des Hortensias	
• Journée (8h-1h)	228,00 €
• Demi-journée (hors samedi après-midi, dimanche et férié)	64,00 €
• Demi-journée après obsèques	34,00 €
• Journée pour "professionnel"	123,00 €
Salle des Bruyères	
• Journée	159,00 €
• Demi-journée	54,00 €
• Demi-journée après obsèques	34,00 €
• Journée pour "professionnel"	103.00 €
Salle des Bruyères - Ty média - Hortensias	
• Demi-heure "Professionnel de la commune"	7,50 €
Espace des Châtaigniers	
Particuliers, Entreprises de la commune, Associations extérieures sans antenne locale	

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20261112-073_2026-DE

• Demi-journée (8h-15h ou 15h-1h) avec office	241,00 €
• Journée (8h-1h) avec office	482,00 €
• Option sono-micros-vidéo-écran	61,00 €
Entreprises et organismes extérieurs à la commune (toutes options)	653,00 €
Caution location salle	230,00 €
Caution location salle/ménage (si non réalisé ou partiel et/ou dommages modérés - : vaisselle cassée, etc- : sera encaissée)	85.00 €
Bibliothèque	
Adhésion annuelle - Livres & docs audio	19,00 €
Adhésion annuelle + tote bag	22,00 €
Divers	
Divagation de tous animaux	150,00 €
Droits de place / jour (pour 20 m2)	10,00 €
Livre Mémoire du Drennec	10,00 €
Création de bateau en entrée de propriété (le ml)	165,00 €
Buse(s) à l'entrée de la propriété (forfait)	200,00 €
Création pour une nouvelle association communale (subvention)	200,00 €

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission finances, il est proposé au conseil municipal :
- d'arrêter les tarifs à compter du 1er janvier 2027 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,

Le Drennec, le 12 novembre 2026.

Le Maire,

Jean-Christophe FERELLOC.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).